

Comité syndical du 12 décembre 2024

[DL 2024\\_12/01](#)

## AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni, salle de la Maison de l'Economie Circulaire à DAMAZAN, le jeudi 12 décembre 2024 à 9h30, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47** : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION** : Marie-France BONNEAU, Daniel BORDENEUVE, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS** : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

**SMICTOM LGB** : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT** : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD** : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE** : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN** : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS** : Joël KLEIBER (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC** : Ghislain GOZZERINO (1) ;

**Nombre de conseillers en exercice : 36**

**Présents** : Mmes BONNEAU, FOUNAUD-VEYSSET et PRELLON, MM. BIASOTTO, BORDERIE, BORDENEUVE, BOUSQUIER, BRUYERE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LERDU, LORENZELLI, PIN, ROSIER, VERDELET (22)

**Représentés** : Mme ARMELLINI par M. BOUSQUIER, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. PICCOLI par M. ROSIER, M. PONTTHOREAU par M. COLLADO, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, Mme TONIN par M. BIASOTTO (9)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance** : M. Alain LORENZELLI

**Nombre de délégués présents : 22**

**Représentés : 6**

**TOTAL : 28**

Etaient également présentes : Mmes Stéphanie GONZALO, Muriel FIGUEIRA et Marie-Claude ARQUEY

[DL 2024\\_12/01](#)

## AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

L'engagement d'une dépense, au titre d'un exercice donné est possible dès que le budget primitif est voté. Toutefois, dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1 prévoit que l'autorité territoriale peut engager les dépenses dans les conditions suivantes :

- pour les dépenses de fonctionnement, dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
- pour les dépenses d'investissement, sur autorisation de l'assemblée délibérante, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, afin de permettre d'assurer la continuité du service, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits prévus sur l'exercice précédent pour les dépenses suivantes :

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	CREDITS OUVERTS (BP+DM1)	MONTANTS AUTORISES AVANT LE VOTE DU BP 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	159 410,00	39 852,50
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	562 216,00	140 554,00
23	TRAVAUX EN COURS	123 857,00	30 964,25
	TOTAUX	845 483,00	211 370,75

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans les limites indiquées ci-dessus.

**Résultats des votes**

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
Ludovic BIASOTTO

Publication sur le site internet le 12/12/2024